



COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL DE DISTRICT

PROCÈS VERBAL N° 7 - SAISON 2021/2022 RÉUNION TELEPHONIQUE DU 15 FEVRIER 2022

Préside	Paul ROZE
Participent	Jean-Claude BITSCH, Dominique DEMANGEOT, Emmanuel JACOB, Charles JOLLY, Frédéric PERRIN, René ZANIVAN
Excusé	Yannick ROZE

Appel de PRAUTHOY VAUX

Objet : Appel de PRAUTHOY VAUX d'une décision de la Commission des Compétitions en date du 16 novembre 2021 en procès-verbal le 17 novembre 2021.

Références du match : METROPOLE TROYENNE – PRAUTHOY VAUX, Féminines D1 à 11 du 31 octobre 2021
Rappel des faits : réserves déposées par le club de PRAUTHOY VAUX sur les installations du complexe sportif Lucien Lacaille (couleur des perches-arrières de soutien des filets non réglementaires) : confirmation du résultat acquis sur le terrain.

La Commission,

Jugeant en appel et dernier ressort,

- Après les auditions du samedi 5 février 2022,
- Considérant qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause la décision de première instance,

Par ces motifs,

- **Confirme la décision de première instance,**
- C'est-à-dire le résultat acquis sur le terrain à savoir :
METROPOLE TROYENNE (3pt) bat PRAUTHOY VAUX (0pt) : 10-1
- Met à la charge de PRAUTHOY VAUX les droits d'appel soit 80 €.

D'autre part,

- Considérant l'absence non excusée à l'audition du 5 février 2022 de :
 - M. AYASSE Thomas, licence 18565236552, Président de METROPOLE TROYENNE,

- M. PAILLOTET Sylvain, licence 2067116305, dirigeant de METROPOLE TROYENNE et arbitre bénévole de la rencontre, dûment convoqués,
- Inflige une amende de 40 € à METROPOLE TROYENNE pour absence non excusée à une convocation d'une commission en application du statut financier DHFM 2021-2022.

PROCEDURE D'APPEL Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue du Grand Est dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux et ce dans le délai de sept jours à compter du jour de la publication sur le site internet du District Haute-Marne (<http://hautemarne.fff.fr>) ou sur Footclubs.

Le Président,
Paul ROZE

